

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ET SUPERIEUR

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

85/297 du 16/03/85
DECRET ~~no~~ ^{MESS-DGAS-DPAA-SP-P3}
portant promotion des Professeurs de Lycée
des cadres de la catégorie A hiérarchie I des
services sociaux (Enseignement) de la République
Populaire du Congo au titre de l'année
1984.

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 62/130/IE du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 74/470 du 31.12.1974 ~~abrogeant~~ abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 1/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;

(/u le décret 64/165/FP-BE du 22.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 65.170/FP-BE du 25.6.1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 84/856 du 13.8.84 portant nomination du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret 84/860 du 20.8.84 portant organisation des intérêts des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/296 ^{au titre} /MESS-DGAS-DPAA-SP-P3 du 16/3/85 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1984 des Professeurs de Lycée des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo.

(/u l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u le décret 67/304/MJT.DGT du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165/FP-BE du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/ E C R E T E :

.../...

Article 1er : Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1984 les Professeurs de Lycée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent : ACC néant :

AU 2° ECHELON

- NGOYI Charles P/C du 15.10.84 en service à - B/ville

AU 3° ECHELON

- ONIANGUE AMBOSSI Flavien P/C du 1.10.84 en service à - B/ville

AU 4° ECHELON

- MBOUSSI MFOUTOU Thomas P/C du 10.11.84 en service à - B/ville
 - ESSIE Bruno P/C du 23.4.84 en service à - B/ville
 - MBEH Edouard P/C du 1.10.84 en service à - B/ville

AU 5° ECHELON

- PINY TALANTSI Roger P/C du 6.10.84 en service à - B/ville

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 16 Mars 1985

PAR LE PREMIER MINISTRE

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
 SECONDAIRE ET SUPERIEUR

Ange Edouard POUNGUI.-

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

Daniel A B I B I.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI,
 DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
 ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Bernard COMBO MATSIOM.-

Ighé Ousétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

MESS-CAB..... 2
 DGAS..... 2
 DPAA/COSSILEX..... 1
 DFP..... 2
 DGB..... 2
 DCF..... 1
 TRESOR..... 1
 B/SOLDE..... 2
 B/COMPTABLE..... 2
 JORPC..... 1
 INTERMINISTRES..... 6